

## AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Charenton-le-Pont, 94220, Charenton-le-Pont, F, Courriel : [marchespublics@charenton.fr](mailto:marchespublics@charenton.fr), Code NUTS : FR10

##### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.charenton.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

#### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

#### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

##### **Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

##### **Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

### SECTION II : OBJET

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

##### II.1.1) Intitulé : MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES

Numéro de référence : AO2201

##### II.1.2) Code CPV principal :

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

Descripteur principal : 75310000

Descripteur supplémentaire :

### II.1.3) Type de marché

#### **Services**

### II.1.4) Description succincte : MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES

### II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

### II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Prestations de services

## II.2) DESCRIPTION

### II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 75310000

Descripteur supplémentaire :

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR107

Lieu principal d'exécution : Charenton-le-Pont

### II.2.4) Description des prestations : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'aménagements de l'espace public : - En matière d'études : conception et le cas échéant : - En matière de suivi des travaux. Le maître d'œuvre aura en charge les éléments de mission de base: PRE (Etudes préliminaires), DIAG (Diagnostic), AVP (Avant-Projet), PRO (Etudes de projet), ACT (Assistance pour la passation du contrat de travaux), EXE/VISA (Visa sur les études d'exécution et de synthèse), DET (Direction de l'exécution des travaux), AOR (Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement), OPC. De plus, le présent accord-cadre sera attribué aux 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres), ayant présenté les meilleures offres au regard des critères d'attribution de la présente consultation. L'attribution des bons de commande s'effectuera sans négociation, ni remise en concurrence des titulaires. La répartition des bons de commande se fera selon la technique dite du " à tour de rôle ". Pour chaque bon de commande, le choix du titulaire s'effectuera par roulement, selon l'ordre de classement des offres. Le montant des prestations de l'accord-cadre par titulaire est défini comme suit : période initiale (18 mois) : mini

## II.2) DESCRIPTION

: 15000 euros/HT maxi : 250 000euros/HT ; 1ère période de reconduction (18 mois) : mini : 15000 euros/HT maxi : 250 000euros/HT ; seconde période de reconduction (12 mois) : mini : 10000 euros/HT maxi : 180 000 euros/HT. Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour le motif suivant : l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes, c'est-à-dire que les prestations ne sont pas susceptibles " par leur nature et compte tenu de l'objet de l'accord-cadre, de faire l'objet de lots différents ".

### II.2.5) Critères d'attribution

critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 60

2. Valeur technique : organisation en personnel pour assurer les missions de cet accord-cadre, organigramme à produire /

Pondération : 17

3. Valeur technique : méthodologie et procédures mises en œuvre pour assurer les études demandées par la ville, délais moyens de prise en charge / Pondération : 15

4. Valeur technique : méthodologie mise en œuvre pour assurer une bonne communication avec l'ensemble des acteurs des opérations / Pondération : 10

5. Valeur technique : propositions pour inscrire les opérations dans une démarche de développement durable / Pondération : 8

6. Valeur technique : dispositions prises pour intégrer le volet paysager dans la conception des projets / Pondération : 10

Prix :

1. Prix / Pondération : 40

### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 18 mois, puis il est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de la première période de reconduction est de 18 mois. La durée de la seconde période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

## II.2) DESCRIPTION

### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

### II.2.11) Information sur les options

Options : non

### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

### II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Prestations de services

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail; Attestation d'assurance en cours de validité.

#### III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

#### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat. La composition de la Maîtrise d'œuvre est libre, mais elle doit disposer des compétences suivantes : Cabinet d'architecture et/ou un bureau d'études techniques disposant de compétences en aménagement de l'espace public avec des Spécialités VRD et paysagistes afin de réaliser les études et le suivi des travaux. Certificats de

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

qualifications : spécialités VRD et paysagistes.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

#### III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

#### III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

#### III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière prévue. Garantie à première demande couvrant 100,0 % du montant de l'avance. Prestations réglées par des prix unitaires. Les prix sont fermes pour la période initiale de 18 mois, puis les honoraires seront révisables (cf. CCAP). Avance de 5.0 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : des ressources propres de la Ville. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

#### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

#### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## SECTION IV : PROCEDURE

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

#### IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

#### IV.1.6) Enchère électronique :

#### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

#### IV.1) DESCRIPTION

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

#### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

##### IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

##### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

14 février 2022 - 16:00

##### IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

##### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

##### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)

##### IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 15 février 2022 - 16:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : L'ouverture des offres n'étant pas publique, la date et heure mentionnées sont seulement indicatives.

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

#### VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

#### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) ou par voie papier n'est pas autorisée. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles,

## VI.1) RENOUELEMENT

Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré 'Hors délai' si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues et ne sera pas ouvert. Il est conseillé aux candidats de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (cd-rom, dvd-rom, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention 'Copie de sauvegarde', ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Les candidats déposent leur offre par voie électronique sur la plateforme achatpublic.com via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique Marchés publics / 'Salle des marchés' avant le lundi 14 février 2022 à 16 heures. Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement par voie électronique sur : achatpublic.com via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique 'Marchés publics' / 'Salle des marchés'. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Conformément au décret du 26 septembre 2014, les candidats disposant d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, ne sont pas tenus de fournir les documents et justificatifs liés aux qualités et capacités, sous réserve qu'ils soient accessibles gratuitement, et que les candidats fournissent à la Collectivité l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques. De plus, conformément aux articles R 2143-13 et R 2143-14 du Code de la Commande publique, le Pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-Le nous une fois ". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Concernant la modalité d'ouverture des offres, l'ouverture n'étant pas publique, la date mentionnée est seulement indicative. Aucune variante n'est autorisée. La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires Dc1 et Dc2 (version du 01/04/2019, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)), soit sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (Dume) ou edume, sa version électronique. La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, case postale n°8630, 77000, Melun, F

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, case postale n°8630, 77000, Melun, F